Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215602020-20260601-01JUIN2603-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT-ABRAHAM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er JUIN 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 1ER JUIN à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ABRAHAM s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27 mai 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27 mai 2026.

Présents : Mesdames BERCEGEAY Noëmie, BRULE Clarisse, FÈVRE Béatrice, JUMEL Typhaine, LE NINAN Alexandra, STRICOT Gaëlle, SYLVESTRE Audrey, VILLET Emilie

Messieurs BEY Jean-Marie, CATELION Laurent, COUEDIC Jérôme, COUEDIC Philippe, DUPE Laurent, MILOUX François, PUISSANT Charlie

Absents : -

Absents ayant donné procuration : -

Secrétaire de séance : Madame JUMEL Typhaine

01JUIN26_03 - Restauration scolaire : avis du conseil municipal sur le « permis cantine » et modification du règlement intérieur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le maire expose

*« La commune souhaite mettre en place, à compter de la rentrée scolaire prochaine, un dispositif pédagogique nommé PERMIS CANTINE visant à sensibiliser les enfants à l'importance du respect des règles de vie collective et de la courtoisie à la cantine ; ce dispositif, dénommé « permis cantine », s'inspire des systèmes de bons et mauvais points déjà expérimentés dans d'autres collectivités. L'objectif est de : -**Encourager** les comportements positifs (respect du personnel, des autres convives, du matériel, etc.) ; -**Responsabiliser** les enfants en les impliquant dans le respect des règles de vie commune ; -**Favoriser** un climat apaisé et convivial à la cantine, pour le bien-être de tous. L'avis du conseil municipal sur le projet est demandé »*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour :

- ÉMET un avis favorable au permis cantine tel que présenté
-AUTORISE la modification du règlement intérieur

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 1er juin 2026
Le Maire, Gaëlle STRICOT

MAIRIE de SAINT-ABRAHAM 56 (Morbihan)

Le secrétaire de séance